

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 365/2025

A L'ETABLISSEMENT CONGO ASSAINISSEMENT PROFESSIONNEL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/DIRCAB/PR/CGPMP/2025, conclu avec la Présidence de la République, pour un montant total hors taxe dollars américains cent quarante-et-un mille deux cent quarante (USD 141 240) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains neuf cent quatre-vingt-huit, soixante-huit centimes (USD 988,68), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 29/12/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

M. GILLES KAYEMBE MBAYI
Directeur Général